Les corps violentés : victimes et cadavres dans le fait divers criminel du XIXe siècle

Laetitia Gonon

▶ **To cite this version:**

Laetitia Gonon. Les corps violentés : victimes et cadavres dans le fait divers criminel du XIXe siècle. Les corps violentés : victimes et cadavres dans le fait divers criminel du XIXe siècle, May 2011, Montpellier, France. hal-00872935

HAL Id: hal-00872935
https://hal.science/hal-00872935

Submitted on 14 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les corps violentés :
victimes et cadavres dans le fait divers criminel du XIX^e^ siècle

> – On lit dans *le Progrès*, de Lyon :
> « Le nommé F. S…, tisseur, vient d'être arrêté sous l'inculpation de coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort de sa femme. Si nous en croyons les renseignements qui nous parviennent, l'information aurait révélé des faits d'une incroyable barbarie, qui dénoteraient chez cet individu le cynisme le plus révoltant.
> » La victime de si odieuses tortures, auxquelles la rumeur publique attribue sa fin prématurée, est morte cependant sans avoir rompu le silence qu'elle avait toujours obstinément gardé sur les désordres de son mari. »

Cet article paru le 7 janvier 1860 dans *Le Journal des débats* rend bien compte d'une opposition des genres marquée par la violence masculine, souvent mise en scène dans la rubrique des faits divers au XIX^e^ siècle. Les hyperboles caractérisent de multiples manières le comportement du mari : par les adjectifs évaluatifs et intensifs, par le superlatif « le cynisme le plus révoltant », par l'adverbe d'intensité dans de « si odieuses tortures » – les termes *tortures* et *barbarie* se font également écho, etc. À cette violence masculine répond le silence féminin, souligné par les deux adverbes « toujours obstinément. » Alors même que le mariage est censé unir et rapprocher les corps, ce fait divers présente la destruction de l'un par l'autre.

C'est bien à cette violence sur les corps, féminins mais aussi masculins, que le présent article va s'intéresser. Il s'appuiera sur quelques faits divers précis et représentatifs de l'époque, empruntés aux grands quotidiens du XIX^e^ siècle. Dans le fait divers criminel, le corps de la victime, vivante ou morte, est l'objet de toutes les attentions, populaires, journalistiques, judiciaires, policières ou médicales : on accuse le coupable des traces qu'il a laissées – ou qu'il a voulu laisser – sur le corps de l'autre. Le corps, masculin ou féminin, est donc saisi dans sa dimension concrète, physique, par les instances chargés d'expliquer le crime et de le réprimer : il n'est décrit qu'en ce qu'il porte la trace, les atteintes d'une violence qui s'exerce volontairement contre lui. On essaiera ainsi de montrer comment le corps des victimes, qu'elles soient masculines ou féminines, tend à perdre son genre dans le fait divers du XIX^e^ siècle. On ne se penchera pas seulement sur la genrisation[1] très nette, qui apparaît dans l'article ouvrant cette introduction : l'antagonisme masculin/féminin sera bien au centre de la première partie de cet article, qui mettra en lumière deux modèles, voire deux clichés, d'opposition des genres dans le fait divers de

[1] Le substantif *genrisation* et l'adjectif *genré* sont essentiellement utilisés en France depuis le succès qu'y connaissent les *gender* ou *queer studies*. Il ne s'agit pas de s'appuyer sur ces recherches, qui ne constituent pas l'objet de l'article : on utilise simplement les mots qu'elles ont permis de vulgariser. Parmi les travaux qui ont contribué à l'usage commun de ces termes, on peut renvoyer à Judith Butler, *Trouble dans le genre : pour un féminisme de la subversion*, La Découverte, 2005.

l'époque. Mais on s'intéressera ensuite au genre *neutre* de la victime observée par les acteurs de l'enquête : par l'usage d'un technolecte[2] médical, ces derniers mettent à distance la réalité physique des blessures, et, dans le cas des cadavres non-identifiés, le corps même peut disparaître au profit de ses possessions matérielles susceptibles de le faire reconnaître.

***

1. Oppositions genrées dans les faits divers du XIXe siècle : deux exemples de scripts

On appelle *script* un schéma, un cadre mental narratif commun, portant sur un événement routinier – routinier, parce que bien connu, souvent vécu[3]. Raphaël Baroni montre comment le script correspond à d'autres notions, ou les croise simplement, comme celles de *pattern*, *frame*, partition invisible, scénario commun, etc[4]. On s'intéressera ici à deux types de récits qu'on appellera des scripts dans la mesure où ces modèles narratifs sont déclinés à l'infini par les journaux de l'époque et immédiatement reconnaissables pour leurs lecteurs.

Le fait divers est en effet une forme éminemment figée, dans son lexique, dans sa syntaxe et ses représentations. On « écrit » d'ailleurs moins un fait-divers à l'époque qu'on ne le copie, qu'on ne l'imite ou qu'on ne le découpe ailleurs. Dominique Kalifa note au sujet des faits-diversiers : « On leur demande surtout de ne rien glisser d'original dans leur copie. La trame est fournie par l'évènement ou par l'usage, il ne leur reste qu'à combler les blancs et à broder[5]. »

Il est d'autant plus facile de procéder, dans la rubrique des faits divers, à coups de colle et de ciseaux que les crimes sont presque toujours narrés sur les mêmes modèles, et les deux que l'on va étudier précisément montrent comment la fixation des représentations, des récits, donne à voir ce qui devient des clichés ou des stéréotypes sur la partition des rôles entre hommes et

---

[2] Le technolecte appartient au phénomène de la diastratie, la variation langagière fondée sur les communautés. On parle plus généralement de sociolecte – le technolecte concerne le langage d'un groupe professionnel : c'est un sociolecte professionnel. Voir par exemple Françoise Gadet, *La variation sociale en français*, Ophrys, 2007, et « La variation : le français dans l'espace social, régional et international », dans Marina Yaguello, *Le Grand Livre de la langue française*, Seuil, 2003, p. 91-152, p. 105.

[3] Le terme de *script* est emprunté au domaine de la psychocognition et a été défini par rapport aux récits et à leur organisation. Voir l'article « Script » dans le *Dictionnaire d'analyse du discours*, dir. Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, Seuil, 2002, p. 520-523. Il présente et synthétise bien les différentes théories relatives à cette notion.

[4] Raphaël Baroni, *La Tension narrative. Suspense, curiosité et surprise*, Seuil, 2007, p. 164 sq.

[5] Dominique Kalifa, *L'Encre et le Sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, p.86. Les témoignages de l'époque le montrent bien : en 1863, Edmond Allonier et Joseph Décembre font l'inventaire des différents rédacteurs, et expliquent : « Il y a aussi la copie faite à coups de ciseaux, collée sur des feuilles de papier et garnie de renvois. / Cette copie qui, en somme, est la meilleure, est celle des faiseurs de journaux qui pourraient bien prendre pour armes une écritoire avec une plume et une paire de ciseaux en sautoir. / On peut affirmer sans crainte de se tromper que, dans un grand journal, la copie à coups de ciseaux forme les deux tiers de la rédaction » (Edmond Allonier et Joseph Décembre, *Typographes et gens de lettres*, Bassac, Plein Chant, 2002, p. 164). On renverra surtout, pour un tour d'horizon de ces pratiques et aux témoignages de l'époque, à Marie-Ève Thérenty, *La Littérature au quotidien. Poétiques journalistiques au XIXe siècle*, Seuil, 2007, p. 278-279 en particulier.

femmes dans faits divers criminels[6]. Dans son ouvrage *Pour devenir journaliste*, Vincent Jamati écrit ainsi au début du XXe siècle : « D'ailleurs que prouve cette grande facilité de *pondre de la copie*, comme on dit dans l'argot du métier, sinon qu'on a à sa disposition un stock considérable de lieux communs et de pensées banales, formules toutes faites, ressassées et usées, incolores et sans vie[7]. » Il ne s'agit évidemment pas de qualifier les situations vécues par les couples de banales ou d'incolores : ce sont bien les poncifs auxquels ces récits donnent lieu dans le journal, les modèles qu'ils instituent et qui deviennent des scripts à force de reprise, qui constituent des stéréotypes.

1.1. La violence d'un mauvais mari contre sa femme travailleuse

La violence d'un mari contre sa femme est chose fréquente à l'époque, et le récit qu'on en fait dans la rubrique des faits divers a tendance à souligner cette fréquence – on en donnait un exemple en introduction. La récurrence narrative est d'ailleurs soulignée par *Le Gaulois* du 4 novembre 1878, dans la rubrique « Crimes et délits ». L'un des faits divers est intitulé « Les drames du mariage », et commence par la phrase suivante : « Voici encore une de ces histoires de mariage si fréquentes dans la classe ouvrière. » Suivent deux cas de violence conjugale distincts. L'adverbe « encore » est très fréquemment utilisé dans les titres ou les débuts de faits divers pour souligner le caractère répétitif de ces crimes qu'on narre bien souvent de la même façon.

Le récit des violences d'un mari sur sa femme commence ainsi volontiers par l'évocation de leurs disputes continuelles. L'expression *vivre en mauvaise intelligence* revient alors pour caractériser cette mésentente. *Le Siècle* du 26 septembre 1857, dans ses « Nouvelles diverses », présente de la sorte les protagonistes d'un drame domestique : « Le nommé Vergnault, ancien militaire, marchand de bière, était souvent ivre, et vivait en très mauvaise intelligence avec sa femme. Celle-ci avait sollicité l'assistance judiciaire pour obtenir sa séparation. » Vergnault frappe plus tard sa femme avec une hachette. De même pour le sieur V… qui blesse son épouse à la gorge avec un rasoir : il « vivait depuis longtemps en assez mauvaise intelligence avec sa femme[8]. » Parallèlement, le mot *mésintelligence* est aussi très employé[9]. Cet extrait du *Journal des*

---

[6] Ce n'est pas un hasard si les termes *clichés* et *stéréotypes* ont à voir, historiquement, avec la typographie et l'impression de masse des journaux : voir Ruth Amossy et Anne Herschberg Pierrot, *Stéréotypes et clichés. Langue, discours, société*, Armand Colin, « 128 », 2005, p. 11. Clichés et stéréotypes sont souvent associés aux idées reçues, et Anne Herschberg Pierrot fait de même remarquer que dans la deuxième moitié du XIXe siècle « Les idées reçues sont rattachées au monde du journal, comme les clichés, que l'on fustige, à peu près à la même époque, à la tribune et dans la presse » (Anne Herschberg Pierrot, « Idées reçues et préjugés », dans *Critique et légitimité du préjugé (XVIIIe-XXe siècle)*, dir. Ruth Amossy et Michel Delon, Bruxelles, éditions de l'université de Bruxelles, 1999, p. 45).

[7] Vincent Jamati, *Pour devenir journaliste : comment se rédige et s'administre un journal : mécanisme de la presse, principaux cas de reportage, législation*, Victorion, 1906, p. 52.

[8] *Le Droit* du 23 août 1866. L'expression est figée dans son emploi car on la trouve aussi dans les textes policiers et judiciaires, par exemple dans un rapport du ministre de la Justice au roi, en 1835, au sujet de l'affaire Pierre Rivière : « Le père de Rivière, homme doux et généralement estimé, vivait en mauvaise intelligence avec sa femme qui l'abreuvait de chagrins ; vainement cet homme d'une humeur pacifique, tenta tous les moyens pour ramener l'union

débats daté du 9 janvier 1860, tiré de la rubrique « Faits divers », illustre bien un modèle narratif suivi par les faits-diversiers :

> Ils avaient, durant leur longue carrière, vécu en bonne intelligence ; mais depuis environ six mois la discorde était venue troubler leur union. Ils avaient toujours été un modèle d'honnêtes et paisibles cultivateurs ; mais dans les derniers temps, malgré les remontrances de leurs parents, de leurs amis, ils s'adonnaient à l'ivrognerie, et c'était dans les moments de surexcitation, provoquée par le vin qu'ils se querellaient et que des scènes de violence avaient lieu entre eux.

Le mari finit par tuer sa femme à coups de poing et coups de pied. Sur le plan narratif, c'est l'opposition ici répétée entre la bonne entente initiale et la situation récente qui est significative d'un modèle stéréotypé : à « en bonne intelligence » fait écho « honnêtes et paisibles cultivateurs. » Ces termes laudatifs sont associés au plus-que-parfait de l'indicatif, qui en souligne l'aspect révolu. Puis, après un point-virgule, arrive le trouble : « mais depuis environ six mois » est repris par « mais dans les derniers temps. » À l'intérieur même du fait divers, le journaliste reprend ainsi deux fois le même modèle.

La mention de l'ivrognerie n'est pas rare dans ces cas de drames du ménage. Cependant, alors qu'elle est ici attribuée aux deux époux, souvent le script s'accompagne d'une opposition très nette entre un mari fainéant et ivrogne, et sa femme travailleuse à laquelle il demande de payer ses dépenses. Dans la rubrique « Départements » du *Droit* des 27-28 août 1866, le journal précise : « C'était une honnête mère de famille ; elle faisait un petit commerce de détail de beurre et de fromage. » Le mari, lui, est un ancien condamné, comme Vergnault, l'assassin dont on parlait plus haut : il « était souvent ivre », note le journal. À la fin de l'article, on lit : « Les époux Vergnault tiraient quelques bénéfices de leur commerce de bière ; mais depuis plusieurs mois, le mari absorbait en débauches, tout ce qu'il gagnait. » On retrouve, derrière le point-virgule, la même opposition typique que précédemment entre une situation qui pourrait être avantageuse, et, après le « mais », les raisons de sa dégradation. Ces crimes commis par les maris sur leurs femmes travailleuses sont fréquemment dramatisés par les fait-diversiers : l'une des épouses « était très assidue à son travail de confectionneuse et menait une conduite régulière[10] », une autre est « laborieuse, rangée et très-estimée dans le quartier » alors que son mari est « un paresseux »,

---

au sein du ménage ; c'était chaque jour quelque tracasserie nouvelle, quelque scène scandaleuse » (dans Michel Foucault, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère… Un cas de parricide au XIXe siècle*, Gallimard, Folio Histoire, 1973, p. 254).

[9] Par exemple dans la rubrique « Chronique » de *La Gazette des tribunaux* le 4 mai 1854 : « Clément est âgé de soixante-sept ans et sa femme ne compte que trente-un ans ; de là, cause de jalousie et de mésintelligence qui aurait existé de temps à autre dans le ménage. » Ou encore dans la rubrique « Faits divers » de *La Presse* du 7 juillet 1860 : « Pour faire cesser les scènes fréquentes, suite de leur mésintelligence, les époux D… s'étaient décidés à ne plus vivre ensemble. » Dans le premier cas, Clément poignarde violemment sa femme durant la nuit ; dans le second cas, D… étrangle la sienne puis se pend.

[10] *Le Petit Journal* du 22 février 1863, rubrique « Faits divers ».

et « passait la plus grande partie de son temps au cabaret » : « elle était obligée, par suite de la paresse et de l'inconduite de son mari, de suffire à tous les besoins du ménage[11]. » Le journaliste, se faisant l'écho des bruits du quartier ou de l'enquête du commissaire, prend souvent le parti de ces femmes honnêtes, qui adressent à leur mari, « très mauvais sujet », de « justes reproches[12] » qui peuvent leur coûter la vie.

Masculin et féminin s'opposent donc en semblables cas de façon très nette, et assez souvent dans les faits divers mettant en scène ces crimes conjugaux, parce qu'ils reposent justement sur des scripts bien connus des lecteurs des quotidiens, on ne présente même pas la cause précise des violences. Prenons l'exemple d'un fait divers paru dans *Le Droit* du 13 mars 1874 :

> UNE SCÈNE CONJUGALE. – ARRESTATION. – Les cris au secours ! à l'assassin ! se faisaient entendre hier matin rue de Vaugirard. On voyait une femme demi-vêtue, couverte de sang, fuir devant un homme qui, le couteau à la main, la poursuivait en la menaçant de mort.
>
> C'était le nommé Jules E…, âgé de trente-deux ans, cocher, qui, après avoir cassé un poêlon sur la tête de sa femme et lui avoir fait une blessure grave, la poursuivait en cherchant à la tuer.
>
> Désarmé par des gardiens de la paix, ce brutal mari a été conduit chez M. Lebrun, commissaire de police, rue Notre-Dame-des-Champs, qui l'a envoyé au Dépôt, tandis que la malheureuse femme était reconduite à son domicile pour y recevoir les soins que réclame son état.

L'opposition des genres se voit encore très bien ici : du côté de « la malheureuse femme », les cris et le corps montré, parce qu'elle apparaît dans l'espace public « demi-vêtue » comme elle l'est normalement dans l'intimité du couple, « couverte de sang. » On mentionne à la tête sa « blessure grave. » Du côté du « brutal mari », la violence physique, celle qui est infligée avec un poêlon, objet du ménage détourné de son usage premier, puis celle du couteau qu'il brandit, mais aussi la violence verbale, puisqu'il « la poursuivait en la menaçant de mort ». Ce qui advient d'eux est mis en parallèle par l'emploi du même passif : « ce brutal mari a été conduit chez M. Lebrun » / « la malheureuse femme était reconduite à son domicile. » Le fait divers semble reprendre les clichés consacrés, si bien qu'on s'aperçoit à peine d'une absence de taille : celle du motif des violences. La première partie du titre, « Une scène conjugale », suffit à en donner une idée. Comme dans les cas précédents, la mauvaise entente des époux, les disputes continuelles, voire les débauches du mari, ont pu conduire à ces violences. Parce qu'il a l'habitude de ces récits, le lecteur peut lui-même déduire les causes du drame : « La notion de script […] permet de comprendre comment des liens de causalité entre des propositions narratives peuvent être

[11] *Le Gaulois* du 4 novembre 1878, rubrique « Crimes et délits ».
[12] *La Presse* du 7 juillet 1860, rubrique « Faits divers ».

expliqués en recourant à des contenus sémantiques implicites[13] », explique Raphaël Baroni. En recourant à « un univers de présupposés », le lecteur peut « combler les éléments laissés en blanc[14] » : il fait appel à ce que la psychologie cognitive appelle des *inférences*[15]. Le lecteur a connaissance du script *dispute conjugale tournant au crime*, et attribue donc de son propre chef une cause à la scène racontée plus haut. On a vu que cette violence conjugale est associée essentiellement aux hommes ; mais le vitriol devient dans la deuxième moitié du XIXe siècle l'arme féminine par excellence[16].

1.2. La vengeance au vitriol des femmes trompées

C'est un autre script qui prend toute son ampleur dans les années 1870-1880. On lit alors, dans les faits divers, les histoires de ces femmes trompées qui inscrivent leur vengeance sur le visage de l'amant infidèle ou de la rivale amoureuse. Noëlle Benhamou note précisément la date charnière de 1880, à partir de laquelle elle situe le phénomène de société qu'est la vengeance au vitriol : « Pas un jour sans qu'un vitriolage ne trouve sa place dans les colonnes des faits divers ou dans la chronique de l'audience[17]. » Dans un article sur la genèse de *L'Assommoir*, Olivier Lumbroso écrit de même : « Autour de 1880, la scène de vitriolage devient un véritable *topos* des "drames d'amour" que développent les faits divers des gazettes. En 1882, *Gil Blas* y consacre plusieurs articles sous le titre "Les drames du vitriol"[18]. »

---

[13] R. Baroni, *La Tension narrative*, *op. cit*, p. 167.

[14] *Ibid.*, p. 169.

[15] Ce domaine de recherche s'intéresse aux « processus d'élaboration inférentielle dans lesquels les informations contextuelles et les connaissances d'arrière-plan des sujets jouent un rôle essentiel. » (Michel Charolles, « Cohésion, cohérence et pertinence du discours », *Travaux de linguistique*, 29, décembre 1994, p. 125-151, p. 129). Charolles établit, dans la cohérence d'un récit, l'importance de « la mise en œuvre d'opérations inférentielles et, singulièrement d'*inférences de liaison*, portant conjointement sur le contenu du donné discursif, la situation dans laquelle il est communiqué et les connaissances d'arrière-plan des sujets » (*ibid.*, p. 133). On pourra se reporter au *Dictionnaire d'analyse du discours*, *op. cit*, p. 309-313 : la présentation est très complète. Voir aussi Umberto Eco, *Lector in fabula ou la coopération interprétative dans les textes narratifs*, Grasset, 1985, p. 154 : plutôt que d'inférences, Eco parle de *promenades inférentielles*, qui sont des « échappées hors du texte (pour y revenir plus riche d'un butin intertextuel). » Ces promenades inférentielles reposent bien sur la connaissance de « scénarios communs » dont on parlait plus haut.

[16] On aurait pu s'attacher à d'autres exemples de violence masculine dans les journaux, en particulier aux crimes sexuels. Dans ce cas, le corps de la femme est objet de désir en même temps qu'il est violenté. Mais même si ces crimes étaient sans doute légion, on en trouve assez peu la trace dans la rubrique des faits divers. Au sujet du XVIIIe siècle, Arlette Farge note : « Les plaintes sont rares et, dans les archives du pourtour de Paris (archives de la prévôté de l'Île-de-France), elles sont presque toujours accompagnées de désistements postérieurs venant de la famille de la femme, comme si l'acte en justice marquait d'infamie plus sûrement que l'acte sexuel abusivement commis, ou même le viol » (Arlette Farge, *Effusion et tourment, le récit des corps. Histoire du peuple au XVIIIe siècle*, Odile Jacob, 2007, p. 138). Voir aussi Michelle Perrot : *Histoire de la vie privée*, t. 4 : *De la Révolution à la Grande Guerre*, Philippe Ariès et Georges Duby dir., Seuil, 1999, p. 253 : « La tolérance sexuelle varie selon les milieux, les actes, les âges et le genre. C'est ici sans doute que l'inégalité des hommes et des femmes est la plus forte. »

[17] Noëlle Benhamou, « De l'influence du fait divers : les Chroniques et Contes de Maupassant », *Romantisme*, 97, 1997, p. 47-58, p. 50.

[18] Olivier Lumbroso, « Quand détruire, c'est créer. Censure et autocensure dans la genèse de *L'Assommoir* », *Poétique*, 125, 2001, p. 33-50, note 27 p. 49. Le titre « Encore une vengeance au vitriol » devient un stéréotype : il apparaît dans le roman d'Armand Dubarry, *Service des mœurs, roman parisien* : l'un des personnages lit un fait divers intitulé de la sorte

Ce genre de crime est déjà bien connu dans les années 1860 : Germinie Lacerteux, le personnage des Goncourt, est prise d'une rage folle lorsqu'elle imagine que son amant Jupillon la trompe, et elle penser alors user du vitriol pour se venger[19]. Dans une ébauche de *L'Assommoir* (1877), Zola envisagera de même la fin de Gervaise après une scène de vitriolage, avant de renoncer à l'épisode[20]. La vengeance au vitriol devient un sujet fort couru dans les chroniques des journaux, et suscite de fortes polémiques souvent fondées sur l'opposition entre hommes et femmes. Prenons l'exemple de cet article signé Adolphe Racot et paru le 1er mars 1881 dans *le Figaro* :

> Quelques réflexions assez justes de M. Flor du *National*, inspirées par les récents drames au vitriol et au poignard.
>
> De tout ceci il ressort que les femmes ne veulent plus être abandonnées. Certes, c'est leur droit ; mais nous non plus nous n'aimons pas être abandonnés, et on m'accordera que si les Parisiennes sont implacables à l'égard du traître qui les « lâche », en revanche elles se soucient fort peu de l'amant qui a cessé de leur plaire.
>
> Quand elles ont envie d'abandonner l'homme le plus dévoué, le plus épris, le meilleur, aucune supplication ne pourrait les attendrir. Vainement l'abandonné se roulera aux pieds de l'inhumaine, couvrira de baisers et de larmes le bas de sa jupe, ce sera comme s'il avait chanté. Mais que l'une d'elles soit délaissée par son vainqueur, elle saisit le revolver ou l'urne au vitriol.
>
> Les chances, les droits, ne sont pas égaux.

Alors même que Racot signe l'article, la plus grande partie du texte n'est en fait pas de lui, mais de Flor, le journaliste du *National*. Cependant, la phrase d'introduction comportant l'évaluatif « assez justes » et la signature soulignent la prise en charge de Racot, et même son adhésion probable aux propos cités. On remarque que M. Flor fait du vitriolage un phénomène urbain, en reprenant « les femmes » par « les Parisiennes. » Ce faisant, il instaure une vraie césure entre la gent féminine et « nous », s'instituant le représentant (masculin) des victimes du vitriolage – et Racot, reprenant le texte, se situe apparemment de son côté. Retournant le *topos*, Flor montre l'injustice et la disproportion des réactions entre les deux sexes (fondée sur le « en revanche » et le « mais »), et creuse l'image de l'implacabilité féminine à l'aide de superlatifs et d'hyperboles

---

(cité dans M.-È. Thérenty, *La Littérature au quotidien*, *op. cit*, p. 272-273). La chronique judiciaire du *Gil Blas* daté du 17 juillet 1882 est elle intitulée « Encore une vengeance par le vitriol. »

[19] Jules et Edmond de Goncourt, *Germinie Lacerteux*, 1865, Garnier-Flammarion, 1990, p. 169-170.

[20] Émile Zola, « Ébauche du roman », dans *L'Assommoir*, Paris, Le Livre de poche, « Classiques », 1996, p. 537 : « Gervaise est alors grosse de Lantier. Coupeau ne compte plus. On ménage à Gervaise une occasion de trouver la Poisson et Lantier en flagrant délit. Elle les trouve et leur casse une bouteille de vitriol sur leurs corps, dans leur lit. Alors Lantier, rendu fou par la douleur, la prend et la traîne par les cheveux dans la cour, devant les Boche. C'est là que Goujet peut arriver et engager un duel formidable avec Lantier, dans la cour, les portes fermées, avec des armes différentes et terribles. Disposer la maison pour tout cela. L'attitude de Coupeau et des autres personnages. Un détail épouvantable : Lorilleux peut s'approcher de Gervaise étendue sur le et râlant, et lui donner un coup de pied sournois, "Tiens, garce !" C'est de ce coup de pied dont elle meurt. »

(toutes très stéréotypées). La dernière phrase ouvre le débat sur le jugement des vengeances amoureuses qui fait rage les années suivantes.

Les journalistes soulignent en effet volontiers l'injustice des jugements des tribunaux dans ces affaires de vengeances passionnelles. On trouvera l'écho de ces polémiques dans un texte de Maupassant intitulé « Chronique », qui paraît le 14 avril 1884 dans le *Gil Blas*. Le texte commence sur le mode journalistique, avant d'introduire un récit fictionnel. Dans l'*incipit*, le narrateur se réjouit que la justice ait condamné à un an de prison, et non acquitté directement, dans deux affaires distinctes, une vitrioleuse et un mari jaloux qui avaient blessé leurs rivaux. Maupassant insiste davantage sur la vengeance au vitriol en soulignant les dégâts qu'il cause sur le corps féminin : la coupable est décrite comme « une jeune furie qui avait ravagé avec du vitriol le visage de sa rivale. » Cette dernière est une « pauvre fille, défigurée, devenue hideuse, [qui] portera jusqu'à ses derniers jours les marques horribles de l'infidélité bien excusable d'un homme. » Le narrateur, voire Maupassant lui-même (le statut générique du texte est ambigu), juge donc qu'un an de prison, « cela n'est rien. Pour un an de prison, on peut donc enlever le nez et les oreilles et brûler les yeux d'une rivale dont la beauté vous gêne[21]. » Au-delà des verdicts jugés beaucoup trop cléments, le scandale de la vengeance au vitriol, c'est qu'elle s'en prend, à travers le corps de la rivale ou de l'amant infidèle, à leur séduction et à leur beauté même.

Parce que ces crimes, de la scène conjugale menant à la violence du mari sur sa femme, de la vengeance au vitriol par la femme trompée, sont des crimes fréquents, ils deviennent des récits tenus sur des modèles éprouvés, suivant des scénarios intertextuels que le lecteur des quotidiens active facilement. Ces scripts opposent nettement le corps masculin et le corps féminin, dans une partition très genrée – on trouve également, bien plus rarement cependant, des femmes qui battent leur mari et des hommes qui utilisent le vitriol[22]. Mais féminin et masculin sont alors toujours opposés dans ces récits de crimes ; le phénomène qui va nous intéresser à présent, c'est au contraire la neutralisation du genre.

---

[21] Guy de Maupassant, « Chronique », *Contes et nouvelles*, t. II, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1979, p. 1271. Louis Forestier, dans ses notes, indique que le début cette chronique fait allusion à un crime de l'époque, l'affaire Rohart. Mais il précise aussi que ce texte n'a été retenu dans l'édition qu'il dirige que pour sa deuxième partie, entièrement fictive (*ibid.*, p. 1722). De nombreux autres textes courts de Maupassant se font l'écho de ce phénomène du vitriolage : « Jadis », paru le 13 septembre 1880 dans *Le Gaulois* et remanié le 30 octobre 1883 dans *Gil Blas* ; « Pétition d'un viveur malgré lui », *Gil Blas* du 12 janvier 1882 ; ou encore « Vains conseils », *Gil Blas* du 26 février 1884.

[22] Dans les « Faits divers » de *La Patrie* datée du 11 octobre 1874, un article s'intitule en effet « Une femme qui veut se séparer. » Mme H veut aller vivre avec son amant mais doit pour cela provoquer une séparation entre époux. Or son mari refuse de la frapper ; alors, « saisissant un verre à boire, elle se jette comme une furie sur son mari, le frappe à coups redoublés sur la figure, sur la tête, l'égratigne, le mord. » Et dans les « Faits divers » du *Petit Journal* daté du 22 février 1863, il est question d'un mari qui jette à la figure de sa femme le contenu d'une bouteille d'acide sulfurique.

2. Le neutre, ou l'observation des corps à l'enquête

L'enquête de police, dont les faits divers rendent compte, ne considère pas seulement la victime comme un acteur du drame, doté d'une identité et de motivations, mais aussi (et bien souvent surtout) comme un corps qu'il s'agit d'observer et de décrire. C'est le corps violenté des victimes *après* le crime qui est ici l'objet de notre étude, et les personnages importants du fait divers ne sont plus les acteurs du drame proprement dit, mais bien les enquêteurs. On décrit alors les blessures dont le corps porte la trace : or cette description met paradoxalement à distance certaines réalités du corps, masculin comme féminin.

2.1. La neutralisation du genre dans le discours médical des faits divers

Le fait divers copie volontiers les rapports médico-légaux, et ce bien avant le début du XIXe siècle[23]. Il indique cependant très peu ce type de citations, intégrant le propos médical sans mentionner aucune source. Mais l'apparition, dans les faits divers, d'un lexique proprement médical rappelle la nature foncièrement hétérogène de ces articles, qui empruntent à bien d'autres documents, essentiellement officiels. Voici un extrait de fait divers paru dans *Le Constitutionnel* du 28 juillet 1836, sur un cas d'infanticide :

> Le lendemain et lorsque déjà la dame R… avait donné le jour à un autre enfant, deux hommes de l'art, MM. les docteurs West et Ollivier d'Angers, procédèrent par mandat de justice, à l'inspection du corps. L'os occipital du crâne présentait une large fracture de deux pouces et demi de diamètre, ce qui supposait un choc d'une extrême violence qui avait suffi pour occasionner la mort ; quant à la surface du corps, elle présentait à l'œil quinze contusions toutes plus ou moins récentes, plus ou moins considérables, et qui révélaient assez les épouvantables traitements dont le pauvre petit avait été l'objet. Les médecins n'hésitèrent point à déclarer que la mort avait été violente[24].

Dans ce compte rendu de l'autopsie, on remarque l'étonnante mention de « L'os occipital du crâne » : il est difficile de dire si la précision apportée par le complément de nom est le fait de l'étourderie ou de l'ignorance du journaliste, voire du policier, qui pense trouver des os occipitaux ailleurs que sur le crâne, ou si cette précision est volontairement ajoutée pour pallier les supposées lacunes anatomiques des lecteurs de faits divers – l'adjectif *occipital* serait alors pur signifiant, dont la seule fonction serait de marquer la présence d'un acteur médical sur la scène du

[23] Arlette Farge, *Vivre dans la rue au XVIIIe siècle*, Gallimard, 1992, p. 47 par exemple. Voir aussi Marie-Désiré Élouin, Alphonse Trébuchet, Eugène Labat, *Nouveau dictionnaire de police ou Recueil analytique et raisonné des lois, ordonnances, règlements et instructions concernant la police judiciaire et administrative en France, précédé d'une introduction historique sur la police depuis son origine jusqu'à nos jours*, vol. 2, Béchet jeune, 1835, p. 281-283 : les auteurs donnent un modèle de procès-verbal à des fins d'autopsie qui montre la façon d'intégrer le rapport médical au rapport de police.

[24] On suppose, à la lecture de ce passage, que l'enfant est un garçon : « le pauvre petit » irait dans ce sens ; mais le journaliste renvoie également à la victime avec l'expression « cette innocente créature. » Dans l'article, au demeurant assez long, rien de plus ne vient préciser le sexe en question – pour un enfant (celui-ci avait trois ans et demi), le fait-diversier juge sans doute qu'il importe peu de le savoir.

crime, par la technicité du mot ; et ce serait le complément du nom qui viendrait prendre en charge le sens, la localisation de la blessure pour les lecteurs du journal[25].

Les faits divers intègrent donc, dans ces cas de description des blessures, un lexique médical technique : on lit sur le corps des victimes le résultat de coups (de feu ou non) qui font sauter « une partie de la voûte palatine[26] », qui portent à « la région temporale[27] », ou qui occasionnent « la rupture des vertèbres supérieurs de la colonne vertébrale[28]. » Les artères et les veines sont mentionnées par leur nom : artère radiale[29], jugulaire[30], carotide[31] – ce sont des exemples parmi beaucoup d'autres. Le lexique médical est en quelque sorte la légitimation de la version des événements que propose le journal, l'assurance que la vision qu'on en donne est certifiée par l'autorité médicale ; ce faisant, il pose le corps comme objet d'un regard techniciste, plus spécialiste qu'humain, pour lequel le genre importe peu.

Et dans le cas des violences suivies du suicide ou de la tentative de suicide du coupable, l'enquête s'intéresse autant aux blessures de la victime qu'à celles du meurtrier. Un article paru dans les « Faits divers » de *La Presse* le 14 janvier 1838 raconte la façon dont M. Obry, séparé de sa femme, fait irruption dans le magasin qu'elle tient, lui tire dessus, puis court à l'étage se suicider. La fin de ce fait divers est la suivante :

> On le trouva étendu près de l'âtre de la cheminée, inondé de flots de sang qui s'échappaient d'une plaie large et profonde, produite par la balle, au-dessus de l'oreille droite. Un pistolet était à terre ; la main gauche en tenait un autre, chargé et armé, dont on se saisit. […] Tandis que M. de Villers prodiguait au malheureux des soins qui, bien qu'il respirât encore, ne pouvaient le ramener à la vie, d'autres médecins posaient le premier appareil sur les blessures de Mme Obry, qu'on espère heureusement sauver, malgré la gravité de son état.

Les deux corps sont ici mis sur le même plan : l'un comme l'autre sont saisis à travers le regard officiel, celui de la justice et des médecins, et le meurtrier, devenu sa propre victime, est même appelé « le malheureux » parce qu'il est à son tour l'objet des soins médicaux. La dernière phrase permet de mettre en parallèle les deux époux, dans la subordonnée et dans la principale.

L'enquête médicale, on le voit, s'intéresse généralement tout autant aux corps des victimes qu'à celui des coupables. Le genre, masculin ou féminin, n'entre pas en compte : ce qui importe, c'est la façon dont le corps porte les blessures, ou réagit à celles-ci. Alors que le fait divers a

---

[25] Quoi qu'il en soit, l'article quasi-identique publié le lendemain dans *Le Siècle*, un journal concurrent, efface « du crâne » : le fait-diversier ou le secrétaire de rédaction a dû juger que la précision constituait une redondance inutile.
[26] *Le Gaulois* du 7 novembre 1878, rubrique « Télégrammes et correspondances ».
[27] *Le Petit Journal* du 22 février 1863, rubrique « Départements ».
[28] *La Presse* du 7 juillet 1860, rubrique « Faits divers ».
[29] *Le Droit* du 7 juillet 1860.
[30] *L'Univers* du 14 janvier 1860, rubrique « Nouvelles diverses ».
[31] *Le Journal des débats* du 4 mars 1874, rubrique « Faits divers ».

tendance, par certains stéréotypes, à marquer, on a pu le voir plus haut, l'opposition entre les genres, à prendre parti pour l'un ou pour l'autre, le discours médical présent dans les faits divers, lui, neutralise le plus souvent cette opposition[32]. Si le discours journalistique est volontiers chargé de *pathos*, le lexique médical, froidement clinique, a lui tendance à occulter la réalité des souffrances. Ce passage d'un fait divers de la rubrique « Bulletin départemental », paru dans *Le Siècle* du 20 juillet 1836, rend compte de ce phénomène :

> Le malheureux père a bien essuyé deux coups de feu, mais un seul l'a atteint. La balle entrée par la bouche, après lui avoir emporté une partie de la lèvre supérieure, est sortie au-dessous de l'oreille droite. La blessure n'est pas mortelle, elle n'est pas même très grave, la balle ayant brisé seulement trois dents molaires.

L'expression « Le malheureux père » appartient à l'axiologie fait-diversière. Mais le journaliste y associe le constat du médecin – ou juge en médecin – et ce constat ne considère que la survie de la victime : médicalement, la blessure « n'est pas même très grave », elle a brisé « seulement » trois dents. Cette atténuation s'oppose à la description du trajet de la balle, l'énumération de toutes les parties de la tête qu'elle a traversées, et qui est très propre, elle, à susciter la compassion, voire l'effroi, du lecteur ordinaire. Il y a là un exemple assez parlant de l'hétérogénéité des discours (tout au moins des points de vue) dans le fait divers.

En considérant ces exemples, on peut même penser que ce que dit en réalité le technolecte médical importe peu, car sa seule présence dans le fait divers suffit à signifier celle des acteurs médico-légaux et à légitimer le propos du journaliste. Le rapport médico-légal se situerait en quelque sorte au degré zéro de la connotation, et ne vaudrait que pour son signifié, ce qu'il dénote, c'est-à-dire par son sens premier – à l'inverse, le discours médical dans le fait divers serait pure connotation, puisque le signifié, bien souvent, échappe aux lecteurs, qui peuvent l'investir de toutes les valeurs que l'imaginaire collectif prête à ceux qu'on appelle à l'époque les « hommes de l'art. » On se rapproche alors d'un *effet de réel* au sein même d'un texte qui renvoie au

[32] Les rapports d'autopsie ne sont toutefois pas toujours entièrement neutres. Dans le cas d'infanticide mentionné plus haut, la proposition « Les médecins n'hésitèrent point à déclarer » suivie d'une complétive laisse penser que le journaliste s'appuie sur le rapport médico-légal. Or le fait divers rapporte que les contusions « révélaient assez les épouvantables traitements dont le pauvre petit avait été l'objet. » On a là deux adjectifs axiologiques, qu'on peut attribuer au journaliste aussi bien qu'aux médecins. On pourra de même consulter un rapport d'autopsie apparaissant dans l'ouvrage d'Alain Corbin, *Le Village des « cannibales »*, Flammarion, 1990, p. 141-142 : comparaisons et images traduisent la subjectivité du médecin, comme dans d'autres rapports des termes axiologiques rendent compte de l'indignation des autorités médico-légales devant l'horreur des crimes et des blessures. C'est surtout lors des procès que les hommes de l'art usent de ce que Frédéric Chauvaud nomme « une rhétorique mélodramatique » (*Les Experts du crime. La médecine légale en France au XIXe siècle*, Aubier, 2000, p. 88). Cette dramatisation cependant est bien moins courante dans les rapports médicaux que dans les faits divers.

réel[33]. Pour le lecteur du journal, le corps de la victime décrit au prisme du lexique médical peut être ainsi moins réel que lorsque la description s'accompagne de considérations axiologiques et communes, parce que le technolecte le déréalise – mais c'est alors l'enquête, le travail des enquêteurs, qui gagnent en réalité. Et le corps, quoique parfois mis à distance dans la réalité de ses souffrances, et neutralisé dans son genre, peut cependant être tout à fait occulté dans d'autres faits divers – traitant pourtant de crimes sanglants.

2.2. Le fait divers, petite morgue du journal

On envisage toujours ici le corps, masculin ou féminin, lorsqu'il est pris dans les coordonnées de l'enquête, après la perpétration du crime. C'est plus précisément le cadavre inconnu qui va nous intéresser à présent, cadavre réduit à la somme de ses blessures, de ses caractéristiques physiques et de ses possessions matérielles. Ces dernières sont destinées à le faire identifier, et les énumérations souvent monotones instituent la rubrique des faits divers en petite morgue du journal.

Dans l'affaire de la rue Poliveau, en 1878 – une femme découpée en morceaux dont certains ont été retrouvés dans le placard d'une chambre d'hôtel –, le juge d'instruction fait publier le 11 avril par *La Presse* (rubrique « Faits divers ») un mandat d'amener et signalement où on lit ceci :

> » Deux cuisses et deux bras de femme ont été trouvés dans une chambre d'hôtel, enveloppés dans un papier d'emballage noir goudronné, un jupon noir, et dans trois chemises d'homme, en cotonnade et à larges raies bleues et petites raies roses (toile d'Oxford) sans manchettes, rapiécées avec des morceaux blancs et marquées des initiales L. M. ; le tout lié avec de la ficelle et des bouts de guipure commune.
>
> » Le bras porte un cautère passé avec une feuille de lierre ; les mains sont ridées et calleuses.
>
> » Prière de prescrire les recherches les plus actives, de signaler le nom des femmes disparues depuis une quinzaine de jours, et la découverte qui serait faite de débris de cadavre.

Les caractéristiques physiques sont mises sur le même plan que les détails matériels, et ces derniers, qui peuvent se rapporter tout autant à la victime qu'à l'assassin, prennent presque plus d'importance que le corps lui-même – d'autant plus que dans ce cas précis, le cadavre est démembré.

---

[33] Il y a effet de réel, écrit Roland Barthes, quand « le signifié est expulsé du signe », quand « autrement dit, la carence même du signifié au profit du seul référent devient le signifiant même du réalisme » (Roland Barthes, « L'effet de réel », *Le Bruissement de la langue*, Seuil, 1984, p. 186). Reprenant le propos barthésien, Gérard Genette, dans *Figures III*, Seuil, 1972, p. 186 également, dit que ces détails insignifiants sémantiquement sont une « grève bruissante [qui] ne sert à rien, qu'à faire entendre que le récit la mentionne seulement parce qu'*elle est là* » : c'est, écrit-il encore, « le médium par excellence de l'illusion référentielle, et donc de l'effet mimétique : c'est un *connotateur de mimésis*. »

On croise ainsi au fil des journaux des descriptions monotones copiées sur les rapports de police. À celui du 4 mai 1877 signé par le commissaire de Puteaux, qui raconte la découverte « du cadavre d'un individu du sexe féminin, paraissant âgé de 30 à 35 ans, vêtu d'un tablier en cotonnade bleue, d'un corsage de robe en étoffe bleue foncée et dont la jupe avait disparu, d'un corset et d'un fragment de chemise ainsi que d'une paire de bas en coton à raies bleus et blanches et d'une paire de bottines »[34] fait écho l'évocation d'autres cadavres par la presse : « le corps d'une femme de vingt-cinq ans environ, convenablement vêtue, et dont le linge est marqué à l'initiale M[35] », « le cadavre d'un individu paraissant âgé d'environ quarante ans, et portant au médium de la main droite un anneau d'or[36] », ou « le corps d'un homme de soixante ans environ, vêtu d'une redingote et d'un pantalon couleur marron, de bas et d'un col noirs, vêtements dont l'ensemble présente un caractère semi-ecclésiastique[37]. »

Le genre est ici un élément de l'identification, le premier indice parmi d'autres, donnés par les signalements de la police que l'on retrouve dans les journaux – suit presque invariablement, on le voit à travers ces exemples, l'âge approximatif qu'on attribue au cadavre. Il y a un indéniable effet de réel dans ces signalements épars qui connotent le monde extérieur. Cependant, les journalistes relaient en même temps le travail d'identification de la police, et décrire les cadavres non-identifiés, faire l'inventaire de ses effets, peut permettre aux lecteurs de reconnaître le corps, et d'en faire part à la police, comme dans le cas du mandat du juge publié par *La Presse* dans l'affaire Poliveau. Le lendemain de l'article que nous avons cité, le même journal, toujours à la rubrique « Faits divers », mentionne l'exposition du cadavre à la Morgue :

> Hier, à une heure de l'après-midi, MM. Guillot, juge d'instruction ; Clément commissaire aux délégations, et Jacob, chef de la sûreté, se sont rendus à la Morgue. Les portes ont été aussitôt fermées sur eux. Les objets provenant de la rue Poliveau ont été, contre l'ordinaire, exposés à l'extérieur de la vitrine, sur un panneau recouvert d'un linge blanc.
>
> Au-dessus de ce panneau se trouve l'inscription suivante :
>
> « Linges et objets enveloppant les débris humains trouvés rue Poliveau. »
>
> Ils se composent d'un jupon en orléans noir, de deux chemises en toile d'Oxford, rapiécées aux pans avec du calicot blanc et couvertes de taches de sang, et d'une assez large feuille de papier goudronné, sur laquelle sont attachés environ un mètre de guipure et une bande de mousseline de quatre vingt centimètres environ. Six copies du mandat d'amener que nous avons inséré hier sont placées dans la Morgue, à la vue de tous les visiteurs. De chaque côté du panneau, deux gardiens de la Morgue et deux agents empêchent le public de toucher aux objets dont nous parlons plus haut.

On retrouve l'énumération de certains indices déjà donnés plus haut. La Morgue, écrit Bruno Bertherat, spécialiste de l'histoire de l'établissement, est en effet « le lieu où l'on cherche à

[34] Archives de la Préfecture de police, BA 916, 15601, rapport n°245.
[35] *La Gazette des tribunaux* du 30 avril 1854, rubrique « Chronique ».
[36] *Le Moniteur Universel* du 7 octobre 1874, rubrique « La Journée ».
[37] *La Gazette des tribunaux* du 11 mai 1854, rubrique « Chronique ».

reconnaître les cadavres, au moyen d'une exposition publique considérée encore au XIXe siècle comme le système le plus efficace[38]. » Le fait divers serait alors l'exposition publique non pas physique mais verbale des cadavres, de chaque élément susceptible de le faire identifier, en somme la première étape de l'identification des corps, suivie d'une éventuelle visite à la Morgue d'un lecteur qui aurait cru reconnaître dans les colonnes des journaux l'un de ses proches.

***

À travers la question des corps violentés représentés dans le fait divers du XIXe siècle, c'est aussi la question du récit que nous avons interrogée dans cette rubrique. S'il s'agit d'un récit de crime, le genre des acteurs du drame peut être marqué, voire souligné, en opposant comme on l'a vu le corps masculin et féminin à travers des modèles narratifs éprouvés dont on a donné deux exemples. Si le fait divers est le récit d'une enquête, qui s'intéresse au corps non plus en tant qu'individu acteur du drame mais comme un objet d'observation, essentiellement médicale, le genre a tendance à être neutralisé dans l'exposition des blessures. Alors même que l'attention au corps est au centre de ces articles qui énumèrent les atteintes physiques contre les victimes, le corps de ces dernières comme des coupables tend à se déréaliser dans l'usage d'un lexique médical, technique, qui met sur le même plan masculin et féminin. Bien plus, lorsque le cadavre retrouvé est inconnu, le récit de l'enquête est très souvent remplacé par une liste d'indices susceptibles de permettre une identification, et le corps est alors mis sur le même plan que ses possessions matérielles – instituant ainsi parfois la rubrique des faits divers en petite morgue du journal. En effet, la Morgue comme le journal appartiennent au rituel social des lecteurs, et à la Morgue comme dans le journal, le genre du cadavre inconnu n'est plus qu'un indice, le premier, le plus vague, de son identité perdue.

Laetitia GONON

[38] Bruno Bertherat, « Les Visiteurs de la Morgue », *L'Histoire*, 180, septembre 1994, p.16-21, p. 17. Pour une description romanesque de ce procédé, on pourra se reporter par exemple au roman de Jules Janin, *L'Âne mort et la femme guillotinée*, Bruxelles, Dumont, 1829, p. 43-46.